

Malakoff, le 11 février 2020

## Décision n°2020 – 11 portant délégation de signature – Mme Martine MOELLIC

La Directrice générale par intérim de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu l'arrêté de la ministre des armées, de la ministre du travail et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 10 février 2020 portant nomination par intérim de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense – Mme SIPRES (Nathalie) ;

Vu la décision n°2018 - 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services ;

Vu la décision n°2019-82 du 11 octobre 2019 portant nomination de la directrice communication et relations avec les publics

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Martine MOËLLIC, directrice communication et relations avec les publics, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 20 000 € HT.

**Art. 2.** – La décision n°2019 - 83 du 11 octobre 2019 est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Établissement.



NATHALIE SIPRES